



Arrêté R02-2023-08-10-00002

Portant nomination des membres de la commission territoriale d'agrément

**Le Préfet de Martinique
Chevalier de la légion d'honneur**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.472-5-3 ;

Vu la désignation en date du 29 mars 2023 de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Fort-de-France ;

Vu la désignation en date du 13 février 2023 du président du tribunal judiciaire de Fort-de-France ;

Vu la consultation en date du 23 février 2023 pour la désignation des représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ;

Vu l'avis en date du 28 juillet 2023 de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Fort-de-France pour la désignation des représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ;

Vu l'avis d'appel de candidatures en date du 23 février 2023 pour la désignation du représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposé d'établissement ;

Vu l'avis en date du 28 juillet 2023 de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Fort-de-France pour la désignation du représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposé d'établissement ;

Vu l'avis d'appel de candidatures en date du 12 mai 2023 pour la désignation du représentant des délégués à la protection juridique des majeurs ;

Vu le mail en date du 15 mai 2023 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs porté par l'association « OVE CARAÏBES » pour la désignation du représentant des délégués à la protection juridique des majeurs ;

Vu l'avis en date du 28 juillet 2023 de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Fort-de-France pour la désignation du représentant des délégués à la protection juridique des majeurs ;

Vu les désignations en date du 13 juin 2023 proposées par le conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie de Martinique ;

Vu l'avis d'appel de candidatures en date du 12 mai 2023 pour la désignation du représentant des usagers mentionné au treizième alinéa de l'article L.472-5-3 du code susvisé ;

Vu la réponse en date du 6 juin 2023 de « France Assos Santé » relative à l'absence de candidature pour un représentant des usagers ;

Sur proposition du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de
Martinique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Est nommée, pour une durée de cinq ans, suppléante du préfet de Martinique pour la présidence de la commission territoriale d'agrément :

CHAUVEAU Sophie, secrétaire générale adjointe auprès du Préfet de la Martinique.

ARTICLE 2 :

Sont nommés, pour une durée de cinq ans, membres de la commission territoriale d'agrément :

1° Au titre des représentants du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique :

HALBWACHS Dominique, chef du pôle Solidarités (titulaire) ; **BAILLARD Karine**, adjointe au chef du pôle Solidarités (suppléante) ;

CHENNEBERG Jolya, responsable du département protection et accompagnement des publics fragiles (titulaire) ; **PRUDENT Sandrine**, gestionnaire au département protection et accompagnement des publics fragiles (suppléante).

2° Au titre de représentant de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Fort-de-France :

HAZEBROUCQ Claire, substitut de la procureure de la République, référente en charge de la protection des majeurs protégés.

3° Au titre de représentant du président du tribunal judiciaire de Fort-de-France :

ABRAMOVICI Claudia, vice-présidente en charge des contentieux de la protection.

4° Au titre des représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel :

BERFROI-DOUBET Danielle, mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel (titulaire) ;

5° Au titre des représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposé d'établissement :

REMISSE Patricia, préposée d'établissement (titulaire) ;

YANG-TING Erika, responsable de service, préposée d'établissement (suppléante).

6° Au titre des représentants des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant dans un service mandataire :

RANGOLY Magali, salariée du service mandataire de protection juridique des majeurs porté par l'association « OVE CARAÏBES » (titulaire).

7° Au tire des représentants des usagers :

HELENON Charles-Albert, membre désigné par le conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie (CTCA) (titulaire) ;

ALGER Hortense, membre du conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie (CTCA) (titulaire).

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le Préfet de la Martinique, soit hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Fort-de-France ou par voie de télérecours (www.telerecours.fr), également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de ce délai valant rejet implicite.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à Madame la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Fort-de-France, au président du tribunal judiciaire de Fort-de-France et à chacun des membres de la commission territoriale d'agrément.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 08 AOUT 2023
Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY